



Méthode d'achat des centres d'innovation: Demande de renseignements (DDR)

Date: 30 novembre 2018

No de la DDR: EN578-192320/A

Date de fermeture: 14 janvier 2019, 14h00 HNE

Toute l'information sur la façon d'envoyer des commentaires à la demande de renseignements se trouve ci-après



1. BUT

La présente demande de renseignements (DDR) vise l'obtention de renseignements auprès de fournisseurs, et particulièrement de centres d'innovation, d'incubateurs, d'accélérateurs et d'organisations comparables (les « centres d'innovation ») sur leur intérêt, leur capacité et leur habileté à se joindre à une méthode d'achat de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) afin de fournir au gouvernement du Canada (GC) des solutions novatrices.

2. CONTEXTE

Le GC a pour objectif d'aider les sociétés et les entreprises à croître pour mieux accéder aux marchés canadiens et étrangers. Il s'efforce, d'autre part, de faciliter la recherche d'occasions, de simplifier la navigation et d'accélérer l'attribution de marchés, tout en réduisant le fardeau administratif.

Les centres d'innovation sont des acteurs clés de l'écosystème de l'innovation; ils fournissent aux entreprises et aux innovateurs une combinaison de services, comme le mentorat, le financement, le réseautage, la formation, les espaces à bureaux et ainsi de suite. Dans le cadre de la présente DDR, SPAC souhaite acquérir une meilleure compréhension de l'écosystème de l'innovation, et notamment des services fournis par les centres d'innovation, incubateurs et accélérateurs.

3. OBJECTIFS

La présente prise de contact a pour objet d'informer les fournisseurs de l'intention du GC d'établir une nouvelle méthode d'achat et d'obtenir leur rétroaction et celle des centres d'innovation quant à la faisabilité de cette méthode.

La présente DDR vise à évaluer la faisabilité et l'état de préparation à la commercialisation de la méthode d'achat, selon la démarche ci-dessous :

- étape 1 : le GC invite les centres d'innovation à lui présenter des propositions pour être inscrits à une liste de fournisseurs préqualifiés;
- étape 2 : le GC identifie un besoin auquel il faut une solution novatrice (il peut s'agir de biens et/ou de services);
- étape 3 : le GC invite les centres d'innovation inscrits à la liste de fournisseurs préqualifiés à présenter une proposition de solution novatrice en réponse à son besoin;
- étape 4 : le GC identifie la ou les proposition(s) retenue(s) et attribue le ou les marché(s) au(x) centre(s) d'innovation pour que la solution novatrice soit appliquée.



4. PROCHAINES ÉTAPES

4.1 QUESTIONNAIRE

Les fournisseurs, et en particulier les centres d'innovation, sont priés de remplir le questionnaire joint à la présente DDR. Le questionnaire a pour fonction de permettre à SPAC de reconnaître les fournisseurs intéressés et d'obtenir leur rétroaction sur l'état de préparation à la commercialisation de la méthode d'achat proposée.

Le questionnaire est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.surveymonkey.com/r/2WLMS7J?lang=fr>

4.2 RENCONTRES INDIVIDUELLES

SPAC peut donner aux fournisseurs l'occasion de rencontrer en personne des représentants du GC pour discuter de la méthode d'achat proposée.

Pour demander une rencontre en personne, les intéressés doivent remplir le questionnaire et exprimer leur intérêt dans leur réponse à la question sur les rencontres en personne.

Des rencontres en personne pourront être organisées à partir du 21 janvier 2019.

Après la réception d'une demande, le GC pourra communiquer avec le centre d'innovation pour organiser une rencontre en personne. La présentation de rétroaction écrite ou la participation à tout processus subséquent n'est pas conditionnelle à la participation à une rencontre en personne.

Le GC peut également communiquer directement avec les centres d'innovation pour organiser des rencontres en personne ou obtenir leur rétroaction au moyen du questionnaire.

5. RECOMMANDATIONS DES INTERVENANTS

L'émission de la présente DDR ne crée pas, pour le Canada, d'obligation d'émettre une invitation subséquente et ne constitue pas pour le Canada une obligation légale ou, par ailleurs, une obligation de signer quelque entente que ce soit.

Aucun paiement ne sera versé pour les coûts encourus lors de la préparation et de la présentation d'une réponse au questionnaire.

La présentation d'une proposition lors d'une éventuelle invitation n'est pas conditionnelle à la réponse à la présente DDR.

6. DATE DE PRÉSENTATION DES RÉPONSES

- Les réponses au questionnaire doivent parvenir à la destinataire d'ici 14 h HNE le 14 janvier 2019.



7. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements et autres communications liées à la présente DDR doivent être adressées à l'autorité contractante, à l'adresse de courriel Heather.Wilson@tpsgc-pwgsc.gc.ca.